



### **ENQUÊTE SUR PLAINTÉ DEVANT L'ÉTAT**

Les procédures afin de déposer une plainté en matière d'éducation spécialisée sont établies au 34 CFR 300.151-34 CFR 300.153 du Code des Règlements Fédéraux et au 23 IAC 226.570 du Code Administratif de l'Illinois.

Les règlements fédéraux peuvent être consultés sur le site web :

[https://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?tpl=/ecfrbrowse/Title34/34cfr300\\_main\\_02.tpl](https://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?tpl=/ecfrbrowse/Title34/34cfr300_main_02.tpl)

Les règlements de l'État peuvent être consultés sur le site web : <https://www.isbe.net/Documents/226ark.pdf>

### **FORMULAIRE DE LA REQUÊTE**

Selon le 34 CFR 300.509 des Règlements Fédéraux, ce formulaire a été conçu afin d'assister des parents et d'autres parties pour déposer une plainté devant l'État en matière d'éducation spécialisée. L'utilisation de ce formulaire est recommandée, mais n'est pas une obligation. Cependant, toutes les informations demandées dans ce formulaire doivent être fournies avant qu'une enquête soit menée. Si des informations requises sont manquantes, le traitement de la plainté peut être retardé d'autant.

### **TYPES DE PLAINTÉ**

Une plainté devant l'État en matière d'éducation spécialisée peut être déposée au nom d'un enfant en particulier, ou au nom d'un groupe d'enfants. Une plainté déposée au nom d'un groupe d'enfants est désignée sous le nom de « plainté systémique ».

### **ENVOI D'UNE COPIÉ DE LA PLAINTÉ AU DISTRICT SCOLAIRE**

Conformément au 34 CFR 300.153(d), la partie déposant une plainté est obligée d'envoyer une copie au district scolaire du service de l'enfant en même temps que la partie dépose la plainté auprès de cette agence.

### **PIÈCES JUSTIFICATIVES**

Veuillez fournir des copies de toutes les pièces justificatives pertinentes aux allégations de cette requête, selon leur disponibilité, telle qu'une copie du programme actuel d'éducation spécialisée, des échanges concernant des litiges adressés dans cette plainté (c.-à-d., courriels, lettres), etc.

### **CONSETEMENT**

Des plaintes concernant un enfant en particulier déposées par une personne autre que le parent ou le tuteur légal doivent être accompagnées d'une lettre de consentement de la part du parent ou du tuteur légal destinée à la Commission d'éducation de l'État d'Illinois afin de partager avec le plaignant les informations concernant les résultats de l'enquête concernant la plainté. De même, si une personne porte plainté au nom d'un étudiant majeur (18 ans ou plus), la plainté doit être accompagnée d'une lettre de consentement de l'étudiant afin que la Commission d'éducation puisse partager avec le plaignant les informations concernant les résultats de l'enquête. Le formulaire d'autorisation est téléchargeable sur le site web : <https://www.isbe.net/Documents/34-26-share-complaint-info.pdf>

### **RÉSOLUTION ANTICIPÉE**

Une enquête concernant une plainté peut prendre jusqu'à 60 jours, donc les parents et les districts scolaires sont encouragés à entreprendre une résolution anticipée. Une résolution anticipée est un moyen informel pour les districts et pour les parents afin de résoudre les plaintes à un niveau local. Le district scolaire a l'occasion de fournir une résolution aux litiges soulevés dans la plainté, cela faisant partie de la procédure. En outre, le(s) parent(s) et le district scolaire peuvent entreprendre la facilitation des Programmes d'éducation individualisés (PEI) parrainés par l'État ou la médiation afin de résoudre les problèmes soulevés.

### **La facilitation du PEI parrainée par l'État** ([—https://www.isbe.net/Pages/IEP-Facilitation-System.aspx](https://www.isbe.net/Pages/IEP-Facilitation-System.aspx))

La facilitation du PEI parrainée par l'État est un service gratuit offert aux districts et aux parents d'élèves handicapés. Le processus de la facilitation du PEI est destiné à promouvoir la communication effective et à prévenir des conflits. Les deux parties doivent convenir de la présence d'un médiateur neutre à la réunion du PEI afin d'assister au développement du PEI avant qu'un médiateur soit attribué à l'affaire.

Le service de médiation de l'Illinois est géré et contrôlé par la Commission d'éducation de l'Illinois et il est fourni aux parties à titre gratuit. La médiation est :

1. conçue comme un moyen de résoudre les différends concernant des services d'éducation spécialisée, des services de placements et des services en rapport aux enfants inscrits dans les écoles publiques de l'Illinois; et
2. fournie lorsque les deux parties d'un différend volontaire s'engagent à participer au processus de médiation.

Si les parties souhaitent participer à une facilitation du PEI ou une médiation parrainée par l'État, veuillez visiter le site web pertinent pour accéder au formulaire de requête approprié et pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant les options de résolution de différends.

### **CHRONOLOGIE D'UNE ENQUÊTE CONCERNANT UNE PLAINTE**

- Infractions alléguées—Les règlements fédéraux exigent que seules les infractions alléguées ayant eu lieu **moins d'un an** avant la date de dépôt de la plainte soient admises pour l'enquête. Tout objet de litige ultérieur à cette date ne sera pas recevable au processus de l'enquête.
- Tout élève inscrit à une **école publique de Chicago, District #299**, à qui des services d'éducation spécialisée appropriés et d'autres services en relation aient pu être retardés ou négligés au cours de l'année scolaire **2016-2017** ou **2017-2018** suite à l'adoption des législations ou des procédures identifiées par la commission d'éducation de l'État comme étant illégales, peut déposer une plainte avant le **30 septembre 2022** inclus. Les litiges qui peuvent faire objet de ces plaintes s'appliquent aux problèmes suivants, tels que décrit au [Final Report of Public Inquiry](#) :
  - Transport
  - Services paraprofessionnels
  - Admissibilité à la catégorie de Troubles spécifiques de l'apprentissage (TSA)
  - Placement thérapeutique en accueil de jour
  - Services de prolongement de l'année scolaire
- Enquête—Les règlements fédéraux exigent qu'une enquête soit diligentée sur toutes les plaintes et que les conclusions soient déterminées en moins de 60 jours, sauf en cas de circonstances exceptionnelles nécessitant la prolongation du délai afin d'enquêter correctement et résoudre la plainte. De telles prolongations sont déterminées sur une base individuelle par l'enquêteur.
- Prolongements—Un prolongement doit être accordé si les parties impliquées conviennent d'un prolongement de 60 jours de la chronologie de l'enquête afin de participer à la médiation parrainée par l'État pour résoudre les problèmes identifiés par la plainte.

### **PROCESSUS D'ENQUÊTE CONCERNANT UNE PLAINTE**

À la réception d'une plainte écrite et signée, alléguant l'infraction d'une obligation d'éducation spécialisée qui comprend des faits sur lesquels la plainte est fondée, la Commission d'éducation de l'Illinois mènera une enquête et fournira un rapport écrit des conclusions au district scolaire et à la personne ou à l'agence déposant la plainte. Si une ou plusieurs infractions sont constatées, le rapport contiendra des mesures correctives et des chronologies à suivre, à l'attention du district scolaire. Il n'y a pas d'appel formel d'une décision finale de plainte écrite.

### **RÉSOLUTION PROPOSÉE**

La plainte écrite doit inclure une proposition de résolution du litige identifié dans la plainte. La résolution proposée sera examinée si des mesures correctives sont requises de la part du district scolaire. Cependant, la décision finale en matière de mesures correctives sera prise par la Commission d'éducation de l'Illinois.

### **MESURES CORRECTIVES**

La procédure de plainte est conçue afin d'identifier et de corriger le non-respect procéduraux des règlements d'éducation spécialisée. Ceci n'est pas punitif et n'aboutira pas à des mesures disciplinaires envers des membres individuels du personnel.

### **COMPÉTENCE**

Ce département n'est autorisé à enquêter que sur les allégations concernant l'éducation spécialisée. Le Département d'éducation spécialisée **n'a pas** autorité d'enquêter pour les plaintes qui ne sont pas spécifiquement liées à la législation fédérale ou à l'État en matière d'éducation spécialisée, tels que :

- Maltraitance / Négligence—Si vous soupçonnez qu'un enfant a été victime ou risque d'être victime de maltraitance ou de négligence, appelez la ligne d'assistance téléphonique ouverte 24 heures sur 24 pour les enfants maltraités au 800-25-ABUSE (800-252-2873).
- Section 504 / Discrimination, Harcèlement et / ou Représailles—De tels litiges doivent être traités par le Bureau des droits civils du Département d'éducation américain au 312-730-1560.

- Affaires locales (c.-à-d., le comportement du personnel, la méthodologie d'apprentissage, d'instruction, des règlements d'éducation générale, d'intimidation)— Ces préoccupations doivent être traitées avec les administrateurs des districts scolaires locaux et / ou la commission d'éducation locale, ou le service d'éducation régional. Un annuaire des Services d'éducation régionaux est disponible au <https://www.isbe.net/roe>.
- Le contenu ou l'exactitude des dossiers scolaires —Conformément au 23 IAC 375.90 du Code administratif de l'Illinois, les parents ont le droit à une audience afin de contester toute inscription dans le dossier scolaire (sauf les notes). Une requête écrite doit être soumise à l'école.
- L'application de l'accord de médiation— Conformément au 34 CFR 300.506(b)(7) des règlements fédéraux, un accord de médiation écrit et signé est exécutoire par un tribunal d'État ou par un Cour de district des États-Unis.
- L'application d'une décision de l'audience en bonne et due forme—Contactez le coordinateur des audiences en bonne et due forme du Conseil d'éducation de l'État de l'Illinois au 217-782-5589 ou 866-262-6663 au sujet de l'application de la décision finale de l'audience.

### **CONSEILS PRATIQUES**

- Avant de déposer une plainte, veuillez lire attentivement les informations des pages précédentes.
- Complétez toutes les rubriques des pages 4 et 5 du formulaire. Ne pas fournir toutes les informations demandées peut retarder l'ouverture d'une enquête.
- Soyez précis. Vous n'êtes pas obligé de connaître la loi concernant l'infraction précisément, mais il faut expliquer selon vous, la façon dont l'école a mal agi et décrire les faits qui vous ont amenés à penser que l'école est en situation de violation de la loi. Par exemple :
  - L'école ne suit pas le PEI de mon enfant. Le PEI spécifie qu'il devrait être assis aux premiers rangs de la classe, en fait quand j'ai rendu visite à sa classe, j'ai constaté qu'il était assis au fond.
  - Le 23 octobre, mon enfant n'a pas pu bénéficier du temps supplémentaire pour l'examen de science.
- Fournissez des justificatifs pertinents afin d'étayer vos allégations.

### **RESSOURCES**

- Résolution efficace du différend : <https://www.isbe.net/Pages/Special-Education-Effective-Dispute-Résolution.aspx>
- Guide des parents—Droits et responsabilités en matière d'éducation Comprendre l'éducation spécialisée en Illinois : <https://www.isbe.net/Documents/Parent-Guide-Special-Ed-Aug20.pdf>
- Le Centre pour la résolution appropriée du différend au sein de l'éducation spécialisée (CADRE) : <https://www.cadeworks.org/>

## **LISTE DE CONTRÔLE DES PLAINTES**

- Vous avez fourni votre nom, votre adresse et vos coordonnées.
- Vous avez fourni le nom de l'élève, ses coordonnées, le nom du district scolaire ainsi que l'école où l'élève est scolarisé.
- Vous avez fourni des informations détaillées concernant la date, le lieu et le déroulement des infraction alléguées.
- Vous avez fourni une proposition de solution du litige.
- Vous avez signé la plainte.
- Vous avez envoyé les pages 4 et 5 de votre plainte afin de vous assurer que le Conseil d'éducation de l'état de l'Illinois reçoive votre plainte moins d'UN AN suivant déroulement de l'infraction alléguée, sauf si vous déposez une plainte contre le CPS #299 (voir la Chronologie des enquêtes concernant une plainte, page 2, pour plus d'information).
- Vous avez fourni aux services publics une copie de votre plainte contre lesquels vous la déposez.

# Demande de plainte d'éducation spécialisée de l'État

LE CONSEIL D'EDUCATION DE L'ETAT DE L'ILLINOIS— DÉPARTEMENT DE L'EDUCATION SPECIALISEE

Ce formulaire peut être utilisé lorsqu'une personne ou une organisation soutient que le district scolaire n'a pas respecté des exigences en matière d'éducation spécialisée en vertu de la loi « Individuals with Disabilities Education Act » (IDEA) ou la mise en application des règlements (34 CFR) Article 14 du Code de l'éducation de l'Illinois et / ou le Titre 23 du Code administratif d'Illinois (Section 226). L'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire, mais toutes les informations sont requises afin de traiter la plainte.

Pour de plus amples renseignements concernant les processus d'enquête concernant une plainte en matière d'éducation spécialisée ou sur la manière de remplir ce formulaire, veuillez contacter le Département d'éducation spécialisée au 217-782-5589. Des renseignements supplémentaires sur les enquêtes concernant une plainte en matière d'éducation spécialisée sont disponibles sur le site web :

<https://www.isbe.net/Pages/Special-Education-Complaint-Investigation-Process.aspx>

**Seul le Département de l'éducation spécialisée du Conseil d'éducation de l'Illinois a la compétence relative aux enquêtes suite à des allégations en matière d'éducation spécialisée.**

## RENSEIGNEMENTS SUR LE PLAIGNANT :

Nom / Organisation\* :

Adresse\* :

Ville :

État :

Code postal :

N° de téléphone en journée\* :

Domicile  Travail  Mobile

Adresse courriel :

Cochez cette case pour recevoir vos correspondances par courriel.

Relation à l'élève :  Parent/Tuteur légal  Défenseur  Avocat  Autre :

Langue principale / Moyen de communication :

## INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉLÈVE [ obligatoires si les infractions alléguées concernent un enfant en particulier ] :

Nom\*:

Adresse\* :

Ville :

État :

Code postal :

Date de naissance :

Race / Ethnicité :

Handicap :

N° d'identification :

Classe :

Sexe :

L'élève a-t-il un PEI ?  Oui  Non

Si l'enfant ou l'adolescent est sans domicile fixe, veuillez fournir des informations disponibles concernant l'enfant et le nom de son école.

## INFORMATIONS RELATIVES AU DISTRICT

L'enfant est-il inscrit à l'école à ce jour?  Oui  Non

Nom du district / de l'école fréquenté(e) par l'enfant à ce jour :

[Obligatoire si les infractions alléguées concernent un enfant particulier]

Nom du district/ de l'école où les infractions allégués ont eu lieu :

## RENSEIGNEMENTS SUR LA PLAINTE :

Date(s) des infractions alléguées\* [Pas au-delà d'un an avant la date de réception de la plainte reçue par le Conseil d'éducation de l'Illinois, sauf si vous déposez une plainte contre le CPS #299 (pour de plus amples renseignements, voir la Chronologie des enquêtes concernant une plainte, page 2)].

Description des infractions alléguées et des faits justificatifs\* [par exemple, dates pertinentes, chronologie des événements, noms/titres des personnes impliquées, faits spécifiques à la nature du litige, informations indiquant pourquoi le district n'a pas satisfait aux exigences de l'éducation spécialisée] (Joignez des pages supplémentaires le cas échéant.)

Description des résolutions proposées [par exemple : organiser une réunion d'équipe du PEI, fournir des formations pour le personnel et des services d'éducation compensatoires, etc.] (Joignez des pages supplémentaires le cas échéant.)

Veillez identifier les personnes avec lesquelles vous avez pris contact afin de résoudre les problèmes identifiés dans cette plainte.

Nom :	Titre :	_____
Nom :	Titre :	_____
Nom :	Titre :	_____

Description et aboutissements des efforts de résolution du / des problème(s) précédant le dépôt de la plainte :

La médiation, la facilitation du PEI ou un processus en bonne et due forme a-t-il /elle été demandé(e) concernant les litiges évoqués dans cette plainte?

Oui  Non

Souhaiteriez-vous participer à une médiation parrainée par l'État dans le but de résoudre les litiges évoqués dans cette plainte? (Voir les Résolutions anticipées des pages 1-2 de ce document pour obtenir de plus amples renseignements concernant ces processus de résolution du différend.)

Oui  Non

**La partie déposant la plainte doit envoyer une copie de la plainte au district scolaire ou au service public en charge de l'enfant au moment du dépôt de la plainte au Conseil d'éducation de l'Illinois.\***

Signature du plaignant :

Date :

*\* Information requise afin d'initier une enquête.*

Le formulaire rempli et les copies de tous les documents pertinents doivent être adressés par courrier postal, fax ou courriel à l'adresse suivante :

Illinois State Board of Education  
Special Education Department  
Attn: Complaint Coordinator  
100 North First Street  
Springfield, IL 62777-0001